



Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Affiché le 03/04/2023
ID : 063-200071199-20230327-CCPL_2023_68-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 16 mars 2023
Date d'affichage : 16 mars 2023

SEANCE DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Fabienne GASTON, Pierre LYAN, Françoise MECHIN-VERNIER

Secrétaire de séance : Michel GAUME

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-68 : ENVIRONNEMENT - AVIS SUR LA MODIFICATION DU PROJET EOLIEN
SUR LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE-LE-COQ

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Le projet initial est présenté par le Président. Il explique les modifications apportées par le repreneur du projet, Total Énergies :

- 4 éoliennes, et non plus 6, les 2 les plus proches de habitations ont été retirées ;
- toutes les éoliennes seront sur la commune de Saint-André-le-Coq, et non plus réparties sur Saint-André et Saint-Ignat ;
- les éoliennes seront réhaussées pour plus de performance (200 m au point le plus haut des pales).

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Affiché le 03/04/2023
ID : 063-200071199-20230327-CCPL_2023_68-DE

La commune a émis un avis favorable au projet.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à 29 voix pour, 3 contre et 2 abstentions de donner un avis favorable au projet de parc éolien porté par Total Énergies sur la commune de Saint-André-le-Coq.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 03/04/2023
Le président,

Le président,

Claude RAYNAUD

